**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**concernant l’aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Je soussigné : |  | résidant à : |  |
| En qualité de : |  | | |

**Déclare m’opposer fermement aux projets de la commune d’Eyguières concernant l’aérodrome.**

Motifs :

* **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d’information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d’exploitation des aéronefs.
* **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
* **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  + Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d’activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  + De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  + Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  + Par l’indéniable impact financier d’un projet démesuré auquel les usagers n’ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
* **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l’activité de loisirs tout en citant les avions d’affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l’avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d’avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
* Par suite, **menace de l’équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l’identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d’une identité résolument commerciale.
* **Capacité d’approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l’ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos… mais curieusement aucun des deux pour l’accueil, le restaurant et l’hôtellerie.
* Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s’ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d’avitaillement.
* Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
* **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
* **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
* Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l’atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l’intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
* **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
* **Aucune réponse de la mairie d’Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Fait le : |  | à : |  |  | Signature |